

Direction
Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail

Clermont-Ferrand, 20 avril 2023

Réf. : DIR/F3SCT/2023

Affaire suivie par :
Secrétariat de la F3SCT
Monsieur Olivier MICO
☎ 06.13.09.12.31

FORMATION SPÉCIALISÉE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT) Procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023

Conformément aux modalités de fonctionnement du F3SCT et selon le décret 85-603 modifié, ce compte rendu, version allégée du procès-verbal, présente la synthèse des dossiers et débats de la réunion du F3SCT. Il est diffusé à l'ensemble du personnel après approbation par les membres de la F3SCT.

Étaient présents :

- Membres représentant l'établissement :

- Mme Valérie PRUNIER, présidente du F3SCT
- Mme Anne-Marie MALTRAIT, titulaire
- Mme Clémentine RAINEAU, titulaire
- M. Cédric MEYNIER, titulaire
- Mme Annelyse DURON, suppléante de Mme. Anne-Marie MALTRAIT

- Membres représentant le personnel fonctionnaire (SPP et PATS) :

- M. David DESPAX, titulaire
- M. Sébastien GOUDARD, titulaire
- M. Olivier MICO, titulaire
- M. Arnaud TRICHARD, titulaire
- M. Philippe CHATON, suppléant de Mme. Florence PASCUITO RENAUT
- Mme Marianne OLIER, suppléante de M. Sébastien GOUDARD
- M. Thomas RAQUIDEL, suppléant de M. Arnaud TRICHARD

Assistaient également :

- M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN, DDSIS
- M. le Colonel Christian DEMARK, DDSIS
- M. le Commandant Benoît ASSELIN, chef du GRLT
- M. le Commandant Sébastien BONNAS, chef du CSP de Clermont-Ferrand
- M. le Médecin de classe exceptionnelle Thierry TAILLANDIER
- Mme le Médecin référent santé au travail Aline GUTTMANN, médecin du PSSM
- Mme Sylvie BARGE, médecin de prévention du centre de gestion
- Mme Emilie BARRAT, cheffe du service SQVS
- Mme Lucie GAULFIER, conseillère de prévention du service SQVS
- Mme Elsa BADON, assistante administrative du service SQVS
- Mme Lola CHARTIER, Stagiaire du service SQVS

Étaient absents et excusés :

- M. Jean-Paul CUZIN, président du CA du SDIS 63, titulaire
- M. Olivier CHAMBON, titulaire
- Mme Maguy LAGARDE, titulaire
- Mme Florence PASCUITO RENAUT, titulaire
- M. Aurélien BEAUDOUIN, titulaire
- Mme Colette BETHUNE, suppléante de Mme. PICARD Anne-Marie
- M. Jordan BORIE, suppléant de M. Olivier MICO
- M. Cédric DAUDUIT, suppléant de M. Olivier CHAMBON
- M. Joël DERRE, suppléant de M. Cédric MEYNIER
- M. Stéphane PILTE, suppléant de M. Aurélien BEAUDOUIN
- M. Céline SOBECKI, suppléante de M. David DESPAX
- M. Rémi VEYSSIERE, suppléant de Mme. Maguy LAGARDE
- M. Jean-Luc PERONNET, ACFI du centre de gestion

Sont inscrits à l'ordre du jour :

- Rapport 1 : Procès-verbaux des CHSCT du 20 octobre 2022 et du 17 novembre 2022 - pour avis
- Rapport 2 : Enquête accident du 23 décembre 2022 à Lempdes (GCK) – pour avis (Mme Émilie BARRAT / Cdt Sébastien BONNAS)
- Rapport 3 : Rapport Annuel Santé Sécurité et Conditions de Travail - pour avis (Mme Émilie BARRAT)
- Rapport 4 : Bilan annuel de la médecine professionnelle et préventive - pour avis (Dr Sylvie BARGE)
- Rapport 5 : Bilan annuel PSSM/ Aptitude / Santé au travail - pour avis (médecin du PSSM)
- Rapport 6 : Document unique Nautique - pour avis (Mme Lucie GAULFIER)
- Rapport 7 : Bilan de la procédure sur la toxicité des fumées - pour information (Cdt Benoît ASSELIN)

Questions diverses :

- Point d'étape du groupe de travail sur le suivi post-professionnel (Dr Aline GUTTMANN)
- Nomination des nouveaux assistants de prévention (Mme Émilie BARRAT)
- L'air respirable : avancement du projet (représentants du personnel)

Madame Valérie PRUNIER préside la séance qui débute à 13 h 30. Le quorum de la F3SCT est atteint.

Le rapport n° 7 : « Bilan de la procédure sur la toxicité des fumées » a été déplacé à la prochaine F3SCT par manque d'éléments sur le dossier.

Dans un souci de développement durable, les rapports ne sont plus imprimés sauf pour l'autorité territoriale.

Rapport 1 : procès-verbaux des CHSCT du 20 octobre 2022 et du 17 novembre 2022 - pour avis

Mme Valérie PRUNIER demande aux membres de la F3SCT s'il y a des remarques et soumet les procès-verbaux au vote pour approbation.

Mme Clémentine RAINEAU précise qu'elle s'abstiendra car elle n'était pas présente lors des précédents CHSCT.

En l'absence d'autres remarques, les procès-verbaux sont approuvés par la F3SCT.

Rapport 2 : enquête accident du 23 décembre 2022 à Lempdes (GCK) – pour avis

Mme Émilie BARRAT, en collaboration avec le commandant Sébastien BONNAS, rappelle les éléments circonstanciels ainsi que les faits de l'accident.

Mme Émilie BARRAT présente l'arbre des causes.

L'enquête révèle que plusieurs éléments ne dépendent pas du SDIS 63 : notamment l'absence de pictogramme signalant la présence de piles de lithium sur les portes des containers. La signalisation de produits chimiques dangereux est une obligation du Code du travail.

Plusieurs faits ont contribué à l'accident :

- la production de l'entreprise était inconnue ;
- le feu s'est déclaré dans un espace clos, ce qui n'a pas permis l'évacuation des fumées ;
- le caisson métallique était sur cales, entraînant une surchauffe par le dessous.

Un retex est en cours, le Commandant Stéphane CUBIZOLLES a été missionné pour le réaliser.

L'entreprise GCK travaille, dès à présent, sur des axes d'amélioration concernant le stockage ainsi que sur la gestion des déchets. Ayant conscience des manquements qu'il pouvait y avoir, ils ont installé la signalisation sur tous leurs containers.

Les containers de stockage étant espacés de 1,50 m, le feu s'est propagé sur l'autre container après l'explosion. Pour éviter une nouvelle explosion, l'équipe a procédé au refroidissement du container situé à proximité.

Mme Emilie BARRAT explique que parmi les axes d'amélioration, l'entreprise a décidé d'espacer les containers entre eux. Le stockage des produits en cours de production ou produits finis est effectué à l'extérieur des bâtiments, car l'entreprise a conscience du risque d'incendie et d'emballement chimique que génèrent les batteries de lithium. Les batteries défectueuses représentent un risque d'incendie beaucoup plus important que des batteries qui fonctionnent « correctement ». L'entreprise travaille aussi sur l'accès pour les lances d'incendie directement dans le container pour pouvoir noyer celui-ci. L'inspecteur de la DREAL a confirmé que l'entreprise n'était pas classée ICPE malgré le nombre de piles de lithium stockées.

Des actions à mettre en œuvre sont proposées :

1. établir un Retex départemental sur l'intervention ;
2. établir une doctrine opérationnelle départementale sur les feux de batteries de lithium ;
3. établir un listing de questions posées par l'opérateur CODIS afin de préciser le type d'intervention ;
4. formation et information des sapeurs-pompiers sur ces feux spécifiques : emballage chimique, techniques d'intervention, risques, moyens de prévention ;
5. assurer une connaissance du secteur industriel pour les entreprises non classées ICPE ;
6. mettre en essai des lances perforantes sur des feux de batteries de lithium.

M. le Colonel Christian DEMARK évoque la participation prochainement du Commandant BONNAS à une conférence sur les batteries de lithium, afin de partager notre retour d'expérience aux autres SDIS. Actuellement, il y a un débat national pour la mise en place d'une doctrine sur cette problématique.

Un représentant du personnel précise que la reconnaissance de secteur fait partie intégrante de la manœuvre.

M. le Colonel Christian DEMARK évoque que l'on dispose de bases de données qui identifient toutes les entreprises classées, mais il est difficile d'avoir l'exhaustivité de toutes les entreprises.

Un représentant du personnel rajoute que cela permettrait de se faire connaître et de prendre connaissance du lieu.

M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN évoque que le premier vecteur de la sécurité est la signalétique.

Le commandant Sébastien BONNAS, reprend le contexte de l'intervention et explique qu'à 4 h 00 du matin la toxicité des fumées n'était pas la priorité (tension des agents suite à l'explosion). Une prise en compte a été faite mais pas d'une façon efficiente. L'odeur des fumées n'était pas traditionnelle mais plutôt acre, chimique. Cette odeur est restée longtemps dans le fourgon, dans la VL chef de colonne et sur les tenues de feu. Au fur et à mesure des informations récoltées, il s'est avéré que les fumées étaient réellement toxiques sur des milieux confinés.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport 3 : Rapport Annuel Santé Sécurité et Conditions de Travail - pour avis

Mme Émilie BARRAT explique que ce document est obligatoire, il s'agit d'un bilan de santé et sécurité de l'année précédente.

Les statistiques reprennent l'ensemble des agents du SDIS : SPP, SPV et PATS.

Les représentants du personnel demandent qu'une analyse plus précise soit faite pour les SPP, PATS avec les circonstances des accidents.

Mme Émilie BARRAT précise qu'il est important d'avoir un visuel sur les SPV car potentiellement ce qui peut arriver à un SPV peut arriver à un SPP, que ce soit en intervention ou en manœuvre.

Elle présente le rapport, avec le taux de fréquence, le taux de gravité, le nombre d'accidents au cours de l'année. On constate une diminution au niveau du taux de gravité et du taux de fréquence.

Analyse des accidents de service en 2022

Un accident « grave » a fait l'objet d'une enquête CHSCT/CCDSPV puis d'un PIAS auprès de la DGSCGC. L'accident s'est produit le 23/12/2022 lors d'une intervention pour un incendie sur un conteneur de batteries de lithium.

Les accidents dits « opérationnels » représentent plus 1/3 des accidents en 2022 et des jours d'arrêt. 49 % des accidents ont entraîné un arrêt de travail avec une moyenne de 20 jours. La source principale d'accident est la manutention ou les postures contraignantes. Ils représentent 27 % des accidents et 2/5 des jours d'arrêt liés à l'opérationnel.

Les accidents de sport ont été la principale cause d'arrêt de travail. Le taux d'évolution successif de 2019 à 2022 montre une diminution de la gravité de 66 % et de la fréquence de 24 %. La mise en place du Plan de Prévention des APS (PPAPS) avec l'encadrement des séances et l'arrêt du port des rangers dans les parties de vie communes sont des facteurs favorisant la diminution de la sinistralité.

Les membres supérieurs et inférieurs ainsi que la colonne vertébrale sont les sièges des lésions les plus fréquentes.

Mme Émilie BARRAT indique que 16 % des accidents sont liés à des chutes de plain-pied.

Les accidents liés à la manutention représentent 15 % des accidents de service en 2022. De plus, une maladie professionnelle (tableau 98) a été reconnue en 2022. Cette maladie est liée à des affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.

Bilan des actions santé-sécurité réalisées en 2022

Nombre de réunions du CHSCT propre dans l'année :	4
Nombre de membres du CHSCT ayant suivi la formation obligatoire dans l'année :	0
Analyse AT/MP au niveau du CHSCT propre :	1
Analyse AT/MP au niveau CCDSPV propre :	1
Nombre d'assistants de prévention au 31/12 :	31
Nombre de conseillers de prévention au 31/12 :	2
Nombre d'assistants de prévention ayant suivi la formation préalable dans l'année :	1
Nombre d'assistants de prévention ayant suivi la formation continue dans l'année :	19
Existence du document unique d'évaluation des risques professionnels :	OUI
Mise à jour du document unique dans l'année :	OUI
Existence d'un programme annuel de prévention :	OUI
Désignation d'un ACFI :	OUI
(Via la convention santé-sécurité avec le CDG FPT)	
Nombre de visites de l'ACFI dans l'année :	0
Nombre de saisines du CHSCT pour l'exercice du droit de retrait :	0
Existence de registres santé sécurité au travail :	OUI
Existence de plans de prévention (entreprises extérieures) :	OUI
Nombre d'acteurs PRAP 2S (sanitaire et social) formés en 2022 :	25
Nombre d'aménagements de poste :	9
Subvention FIPHP (adaptation des postes) :	20 727.66 €

Données des risques psychosociaux 2022

- 10 107 jours d'arrêt maladie ordinaire dont 2 834 jours pour les PATS et 7 273 jours pour les SPP.
- Le taux d'évolution successif entre 2018 et 2022 montre une augmentation du nombre de jours en maladie ordinaire de 55 %. Le nombre d'arrêt en maladie ordinaire a un taux d'évolution de 12 %. Aussi, en 5 ans, les arrêts sont plus longs. Parmi les pistes explicatives, nous pouvons citer : l'épidémie Covid-19 (depuis 2020), l'âge des agents du SDIS qui augmente (facteur de RPS).
- 8 visites auprès du médecin de prévention des PATS à la demande de l'agent.
- 5 agents pris en charge par la psychologue du Centre de Gestion dont 2 PATS et 3 SPP ce qui représente 8 entretiens.

Un représentant du personnel demande s'il est possible de mettre les agents qui sont partis en CRO sur ce rapport, cela peut être intéressant d'avoir l'évolution sur les prochaines années pour rebondir sur la fin de carrière.

Mme Émilie BARRAT répond que deux agents sont en CRO en 2022.

Mme Aline GUTTMANN précise qu'il faut ne plus être opérationnel pour avoir un CRO.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport 4 : bilan annuel de la médecine professionnelle et préventive - pour avis

Mme Sylvie BARGE présente le rapport.

Observations générales

Effectif : 172 PATS en début d'année 2022 (96 agents vus en visite médicale et 51 vus en entretien infirmier). Au total, 147 agents suivis par le service de médecine de santé au travail du CDG 63 en 2022.

25 visites médicales périodiques

Soit 26 % des visites pour 16 agents en « surveillance médicale renforcée » et 9 agents en « non SMR ».

71 visites médicales non périodiques soit 74 % des VM (27 en visite d'embauche, 19 en visite de reprise, 25 en visite occasionnelle dont 12 à la demande du médecin de santé au travail et 7 à la demande de la collectivité, 1 à la demande de l'agent, 1 à la demande du médecin traitant)

51 entretiens infirmiers, 35% des agents vus en 2022 (22 agents en SMR et 29 en non SMR)

Absentéisme : 3 % absences non excusées en visite médicale et 3,7 % d'absences non excusées en entretien infirmier.

Les avis médicaux : 96 avis donnés

77 avis favorables c'est-à-dire que l'état de santé de l'agent est compatible avec le poste occupé.

4 avis favorables avec restrictions sur les conditions d'exercice au poste, soit 4 %.

9 avis favorables avec aménagement : aménagement en lien souvent avec un temps partiel thérapeutique.

6 avis défavorables temporaires au poste nécessitant un congé pour soins.

Autres :

3 agents reçus par la psychologue du travail du CDG 63 pour 9 entretiens.

1 accompagnement collectif réalisé par la psychologue du CDG 63.

8 accidents de travail déclarés au médecin de santé au travail en 2022.

Aucune maladie professionnelle déclarée au médecin de santé au travail en 2022.

Un représentant du personnel s'interroge sur l'état de santé des personnels administratifs et techniques.

Mme Sylvie BARGE évoque un problème à l'atelier mécanique. La situation est compliquée depuis longtemps. Un courrier a été fait par le médecin. Un retour du président du SDIS a été fait avec des propositions qui vont être mises en place au 1^{er} semestre 2023. Il y a une mauvaise ambiance de travail. Les choses ne vont pas s'arranger rapidement.

Un représentant du personnel demande si Mme Sylvie BARGE préconise d'aller voir les agents de l'atelier mécanique.

Mme Sylvie BARGE souligne que 4 agents sur 5 sont en arrêt de travail actuellement.

Un représentant du personnel demande quelles actions vont être menées sur l'atelier mécanique.

M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN explique que les agents en arrêt de travail doivent se soigner puis il faudra aborder les enjeux liés aux locaux et les enjeux managériaux.

C'est de la responsabilité de l'administration de proposer une ergonomie des locaux qui soit différente, car leurs conditions de travail ne sont pas idéales. Ce sujet a été abordé au Bureau par les élus.

Un représentant du personnel fait une remarque sur les conditions de travail des agents de l'atelier mécanique, en précisant l'ancienneté de l'atelier, avec la manque de place, dans un centre de secours avec beaucoup de sollicitations.

Mme Émilie BARRAT évoque qu'une analyse ergonomique de l'atelier mécanique a été réalisée en 2015. Des problèmes managériaux et d'ambiance étaient déjà présents. Actuellement, il reste deux agents déjà présents en 2015 (turnover important) et malgré tout, la problématique est toujours d'actualité.

Un représentant du personnel demande si, au-delà des agents de l'atelier mécanique, des personnels administratifs et techniques sont en souffrance.

Mme Sylvie BARGE répond que dans l'ensemble les PATS vont bien. Elle demande s'il est prévu de réaliser une enquête sur les accidents de l'atelier mécanique.

Mme Émilie BARRAT évoque qu'en fonction des accidents, le service SQVS demande des enquêtes aux assistants de prévention.

Les membres du F3SCT, en concertation avec l'autorité territoriale, vont rapidement procéder à une visite de l'atelier mécanique et du local de la compagnie des Ancizes. Cette dernière visite est à la demande des représentants du personnel.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport 5 : bilan annuel PSSM/Aptitude/Santé au travail - pour avis

M. le Médecin-chef Thierry TAILLANDIER :

- SPP = 550 visites + 53 visites de spécialités (CMIR-SAL).

Il présente les différents tableaux.

Les visites d'aptitude présentent une évolution de + 163.6 % pour les visites de recrutement et - 86.7% pour les visites de titularisation par rapport à l'année 2021.

603 examens complémentaires ont été réalisés lors des visites en 2023 effectuées par des prestataires extérieurs ce qui représente un montant de 6 087.23 €.

À la question « êtes-vous actuellement en bonne condition physique et psychologique ? », 19 SPP ont fait part de troubles. (14 SPP en 2021, 9 SPP en 2020) soit une augmentation de 111,11 % entre 2020 et 2022 :

- 5 en lien avec une maladie ou un arrêt,
- 9 font apparaître des troubles psychologiques,
- 8 font apparaître des troubles physiques.
-

Il s'agit là d'une information requêtée, très largement sous-évaluée.

La CAMPSY, cellule d'aide médico-psychologique, n'a pas été déclenchée au profit de CIS mixtes en 2022. (Elle avait été déclenchée 2 fois en 2021, 6 fois en 2020).

L'expert psychologue a rejoint l'équipe existante en début d'année 2022. Certaines des interventions initiales sont parfois réalisées en binôme avec un ISP ce qui permet de croiser et potentialiser les compétences. L'objectif est actuellement maintenu avec des accompagnements sur un temps court.

L'expert psychologue est intervenu 1 fois pour des entretiens individuels au profit d'un SPP qui en a fait la demande.

Le psychologue a participé à 4 échanges sur le CIS de GERZAT et à 2 FMA chaîne de commandement (chefs de colonne et chefs de site) dans le but de présenter les psycho-traumas ainsi que le rôle et les modalités d'intervention de la CAMPSY.

L'activité de cette année souligne l'intérêt de ces accompagnements et devrait permettre leur développement et leur pérennité (projet de recrutement d'une psychologue sur la compagnie d'Ambert et plusieurs contacts avec des étudiants).

Bilan de l'activité de la diététicienne

✓ 5 SPP ont consulté la diététicienne en 2022, dont une femme, tous âgés de plus de 40 ans :

- 1 agent a réalisé 1 consultation unique et a volontairement arrêté son suivi ;
- 1 agent a arrêté volontairement en cours de suivi, après 2 consultations ;
- 2 agents ont réalisé 3 consultations ;
- 1 agent poursuit son suivi en 2023 ;

✓ a participé à la journée santé-sécurité autour de la création du menu (VLOG) ;

✓ a effectué 2 demi-journées d'observation au CTA-CODIS

6.280 heures SSO assurées en 2022 :

- 4 888 heures par 4 ISPP (soit une moyenne de 1 222 heures par ISPP) ;
- 1 392 heures par 5 ISPV (soit une moyenne de 278 heures par ISPV) ;
- 21 interventions ;
- 6 ISP ont participé au SSO pour les colonnes de renfort FdF, dont 5 ISPV ;
- 2 journées SSO SAL au lac Pavin, 1 journée SSO extradépartementale (Ain).

Un représentant du personnel demande comment sont traduits les ICP sur les visites médicales et sur la GICA.

M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN répond que pour l'instant aucun lien n'est établi entre les ICP et les visites médicales.

Un représentant du personnel demande pourquoi à partir de 50 ans, il n'y a pas de test à l'effort (le SDMIS et le SDIS 42 le font).

M. Le Médecin-chef Thierry TAILLANDIER répond que cela est coûteux et peu pertinent. Les épreuves d'effort sont ciblées.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport 6 : Document Unique Nautique - pour avis

Mme Lucie GAULFIER, technicienne du service SQVS, présente en collaboration avec M. l'adjudant-chef Guillaume SANGLIER (conseiller technique départemental plongeur) le document unique. Ce document permet d'inventorier les risques des plongeurs et sauveteurs aquatiques. Un plan d'action est présenté et soumis au vote.

Le document unique est une obligation réglementaire. Ce document unique a été travaillé sur l'ensemble de la zone AURA en collaboration avec le SDNIS.

Afin d'établir le DU nautique zonal, la méthodologie suivante a été retenue :

- réalisation d'un état des lieux ;
- identification des risques et intégration dans le logiciel Hygie ;
- cotation des risques ;
- transmission du DU type aux SDIS de la zone ;
- personnalisation » du DU et hiérarchisation des risques dans chaque SDIS ;
- plan d'action.

Le SDIS 63 répertorie 66 risques.

Après la hiérarchisation de ces risques, un plan d'action a été établi. Ce sont 17 actions qui sont proposées, notamment : l'acquisition de matériel (achat d'ordinateur et timer rétro-éclairés/dotation progressive de masques à correction visuelle en fonction d'ordonnance médicale achat d'un Jet-Ski marine) et des formations (primo-intervenants et FMA conducteur embarcation).

Les difficultés opérationnelles, suite à des FMPA trop « courtes », pouvant engendrer des accidents sur interventions ont été évoquées.

Le directeur a pris acte de cette problématique et souhaite refaire un point sur l'ensemble des spécialités en termes de risques et de FMPA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Question diverse n° 1 : point d'étape du groupe de travail sur le suivi post-professionnel

M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN demande que ce dossier soit présenté en rapport lors d'une prochaine F3SCT.

Question diverse n° 2 : nomination des nouveaux assistants de prévention

Mme Émilie BARRAT évoque que deux nouveaux assistants de prévention sont en cours de formation, il s'agit de M. Christophe FILION (GRLT) et M. le Caporal Benjamin GEILLE (CIS CHAMALIERES). Elle sollicite l'avis de la F3SCT sur leur nomination en qualité d'assistant de prévention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Question diverse n° 3 : air respirable : avancement du projet

Les représentants du personnel souhaitent que le projet « air respirable » soit repris en main ainsi que les procédures liées à la toxicité des fumées.

M. le Contrôleur général Christophe GLASIAN précise que ce sujet sera dorénavant confié à Mme Nathalie AUPIC. Le groupe de travail va donc reprendre ses réflexions rapidement et des conclusions seront données. Les représentants du personnel resteront attentifs car ce problème opérationnel doit être résolu dans les plus brefs délais.

Question diverse n° 4 : agressions

Les représentants du personnel demandent qu'un point soit fait sur les agressions que subissent l'ensemble des SPP de manière récurrente en intervention. Ils demandent qu'une formation soit mise en place en collaboration avec le CNFPT pour appréhender ce risque, et qu'une communication sur les suites des dépôts de plainte, soit faite aux agents du SDIS.

Une réponse favorable leur a été apportée avec une étude sur des formations existantes concernant les risques d'agression.

Date prévisionnelle : une F3SCT périodique se tiendra le 14 juin 2023.

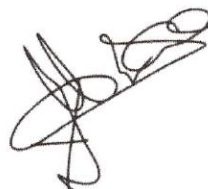
La réunion est levée à 17 h 15.

La Présidente,



Valérie PRUNIER

Le secrétaire,



Olivier MICO

Destinataires :

- Membres de la F3SCT,
- Invités,
- Assistants de prévention,
- Agents du SDIS 63.